

Les Échos

Septembre 2010



Lauranais

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITO

Dans l'édito du dernier bulletin des Échos lauranais, je faisais part de mes préoccupations quant aux nombreux actes délictueux que l'on déplore depuis quelque temps sur notre commune et sur les risques particuliers que la saison estivale pouvait engendrer. Je lançais un appel aux parents pour qu'ils fixent eux-mêmes les règles. Ce n'est pas aux enfants de décider, seuls, des horaires de leurs sorties et leurs fréquentations doivent être surveillées tant qu'ils n'ont pas acquis une maturité suffisante. Je dois admettre que mon appel a été entendu de quelques uns. Pas de tous, hélas ! De la même façon, je conseillais aux victimes de porter systématiquement plainte et aux témoins d'accepter de dire ce qu'ils avaient vu. Je pense pouvoir dire que sur ces derniers points, la population a compris l'importance d'un comportement citoyen et que le plus grand nombre agit comme il convient.

A ce jour, on peut constater que la situation demeure des plus préoccupantes. Et maintenant ? J'entends bien ce qui est dit de-ci delà : le maire et les gendarmes ne font rien... Il ne faut pas se

tromper de cible.

La responsabilité des élus locaux, et en particulier le rôle du maire, est défini par le Code général des collectivités territoriales. S'il est « l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune », c'est sous l'autorité du Préfet qu'il est chargé de « l'exécution des mesures de sureté générale ». Par ailleurs, le maire et les adjoints ont qualité d'officiers de police judiciaire et, dans ce cadre, exercent leur pouvoir sous le contrôle du Procureur de la République. Mais ils n'ont pas le pouvoir d'interpellation, ni celui de décider de chasser des habitants de la commune. Ils agissent sous le contrôle des représentants de l'État.

Pour ce qui les concerne, les élus de la commune utilisent à fond les dispositions prévues par les lois et règlements. Ils se sont, à maintes reprises, adressés à ces mêmes représentants dont nous attendons des réponses précises, et surtout des actes. La gendarmerie a reçu de sa hiérarchie la consigne d'être encore plus attentive aux faits commis sur Laure. Notre agent de sécurité agit en étroite collaboration avec elle et est présent sur le terrain. Jusqu'à ce que la situation

redevienne acceptable, nous continuerons sans relâche à alerter, interpeler, interroger, sensibiliser, prévenir en intervenant auprès des intéressés eux même, de leurs parents, des propriétaires loueurs ou vendeurs de logements et de tous ceux qui ont pour fonction de faire appliquer et respecter les lois de la République qui protègent les populations.

Ces derniers jours, un membre éminent du gouvernement s'en prenait aux maires et jouait au célèbre jeu : « c'est pas nous, c'est les autres ». Ah le bon apôtre ! mais qui donc a supprimé 11000 postes de policiers en 5 ans, éloigné la police du terrain en supprimant la police de proximité et pris, en 8 ans, tout une série de dispositions qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne marchent pas. Si les maires ont en charge la tranquillité des habitants de leur commune, c'est bien l'État qui a pour mission la lutte contre les délinquants et autres criminels. Qu'il le fasse mieux ! quant aux déclarations volontairement provocatrices du ministre-démagogue de service, elles ne doivent abuser personne. Qu'il s'occupe mieux de son domaine de compétence au sein du gouvernement, qui est le développement de l'industrie. Mais là non plus, il n'est guère convaincant.

Jean Loubat, Maire de Laure

Le bureau de poste de Laure braqué

Le vendredi 20 août, peu après l'ouverture, un individu armé et masqué d'une cagoule a fait irruption dans le bureau de poste. Sous la menace, il s'est fait remettre par l'employée une somme d'argent avant de prendre la fuite. Les services de gendarmerie mènent l'enquête. Si vous disposez de renseignements concernant cette affaire, vous pouvez en informer la brigade de Peyriac Minervois ou la mairie de Laure qui fera suivre.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-MINERVOIS

La dernière réunion du Conseil communautaire de la session s'est tenue le jeudi 15 juillet au foyer de Laure. Notre commune était représentée par nos délégués : Jean Loubat, Emile Raggini et André Carbonnel.

Sujets à l'ordre du jour :

– Dotation de solidarité 2010 envers les communes ne disposant pas de CLAE

– Dotation spécifique de compensation éolienne envers la commune de Cabrespine

– Projet de réforme territoriale

– Projet économique sur la Belgique

– Syndicat départemental d'électrification

Les membres du Conseil municipal présents à la réunion et le public lauranais ont apprécié la tenue des débats.

TRAVAUX

Chantier international jeunes

À l'initiative du CIAS du Haut-Minervois, de la mairie de Laure et sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et les Sports, une équipe de jeunes volontaires a travaillé sur la commune à la réhabilitation d'un mur de pierre sèches. Ces jeunes, âgés de seize à dix-huit ans, étaient originaires de nombreux pays : de France bien-sûr mais aussi d'Italie, Grèce, Royaume-Uni, Allemagne, Corée et Japon. Au cours de leur séjour, encadrés par des professionnels, ils ont vécu une belle aventure humaine: ils ont acquis des notions sur cette méthode de construction ancestrale, ont pu découvrir une région et, peut être surtout, ont tissé entre eux de solides liens d'amitié. Cela doit nous rendre optimiste sur la capacité d'individus issus de peuples si différents, à vivre ensemble et à s'apprécier.

Groupe scolaire

Le chantier a débuté dès la fin de l'année scolaire. Le montant des travaux est de 62 662 euros TTC sur lesquels l'État participe à hauteur de 20 958 euros. L'entreprise Labeur procède au remplacement des fenêtres des classes sur l'école primaire. Elle en fera de même sur la maternelle dans



Les nouvelles fenêtres des salles de classe



Rénovation du préau

les semaines à venir. L'isolation des combles du primaire ayant été restaurée en juin, le bilan énergétique du bâtiment devrait être grandement amélioré tout comme le confort des élèves et de leurs maîtres.

Les services techniques de la mairie interviennent au niveau du préau et des WC du primaire dans lesquels du carrelage est posé sur les murs et le sol.

Église

La commission d'appel d'offres se réunira le jeudi 2 septembre pour procéder à l'ouverture des plis relatifs aux 3 lots concernant les travaux de réhabilitation de l'édifice (maçonnerie pierre de taille, couverture et vitraux).

Nous vous tiendrons informés des résultats de cette consultation et préciserons alors les dates d'ouverture du chantier.

Comme indiqué dans les Échos Lauranais du mois de juin 2010, vous pouvez participer au financement de ce programme en adressant vos dons à la Fondation du Patrimoine avec laquelle la commune a signé une convention. Nous rappelons que ces

dons ouvrent droit à une réduction conséquente de vos revenus imposables.

Mur de la rue du Foyer

le travail reprend mi-septembre et sera mené à terme.

Voirie

Le Syndicat de voirie de La Redorte a effectué le goudronnage de la rue du Lac et de la partie communale de l'impasse des Fumarels. La COLAS a posé de l'enrobé sur une première partie de l'avenue Pontus de la Gardie. L'impasse de la Grand'Rue sera traitée après la rentrée.

Station de remplissage et lavage

L'eau distribuée à la station provenait jusque là du puits communal. Si elle était impropre à la consommation humaine, elle avait l'avantage d'être gratuite. Aujourd'hui, en ces temps de sécheresse prolongée, les nappes phréatiques ont énormément baissé et notre puits ne peut fournir l'eau nécessaire.

Considérant qu'il était important de continuer à remplir et à laver les engins agricoles de traitement à l'extérieur

des zones habitées, nous avons raccordé directement la station au réseau d'alimentation à l'eau potable. C'est un choix motivé par le souci de préserver la santé des habitants du village. Dans le même temps, nous avons averti par affichage, les utilisateurs qui se livrent à l'arrosage de ne plus utiliser la station car l'eau est maintenant payée par le contribuable. Que ceux qui veulent continuer à arroser, utilisent leur propre concession et en assument personnellement la charge financière. Dans le cadre de la nouvelle réglementation, la commune et les représentants des viticulteurs mènent une réflexion pour créer une nouvelle installation de remplissage et de lavage répondant aux nouvelles normes. Là, il sera mis en place des bornes de remplissage payantes, où l'on pourra prélever l'eau à l'aide d'une carte magnétique. En attendant, il est demandé à chacun de faire preuve du plus grand civisme et d'intelligence. La collectivité est prête à assumer le financement, lourd, d'installations conformes mais il est insupportable d'entendre les justifications du style : « tout le monde le fait, moi aussi ! » Une surveillance sera mise en place pour vérifier que ces directives sont respectées de tous.

Services techniques

Les employés du service technique chargés de l'entretien de la voirie s'activent tout au long de l'été sur les chemins qui parcourent le territoire lauranais. Il faut savoir que, sur notre commune, le linéaire des voies à entretenir est exceptionnellement long, plus de 100 kilomètres, ce qui constitue un record pour un village rural. Il est demandé aux utilisateurs d'en prendre soin et surtout de faire remonter au plus tôt les problèmes rencontrés. L'on a tout intérêt à ne pas laisser empirer les dégradations.

Depuis quelques semaines, comme annoncé lors de la dernière assemblée de l'association locale des sinistrés des inondations, le service technique intervient dans la partie les ruisseaux dans



la traversée du village.

Décharges sauvages

Certains de nos concitoyens se moquent du monde (Voir photos). Qu'en pensez-vous ?

Devant de tels désordres rencontrés ici ou là, les maires des communes membres de la Communauté de communes du Haut Minervois ont décidé de confier la police des déchets au président de la Communauté. Pour être plus précis,

les contrôles seront plus fréquents et seront effectués par des agents assermentés qui auront mission de sanctionner les contrevenants sans complaisance. Concernant ce dépôt, plainte a déjà été déposée à la gendarmerie qui diligentera une enquête. Rappel : les déchets encombrants doivent être apportés à la déchetterie du Tinal et les déchets du bâtiment dans un des centres de revalorisation.

L'ÉTÉ EN IMAGES



AGENDA

ASSOCIATION ÉVEIL ET LOISIRS

C'est la rentrée pour notre association. Nous vous proposons les activités suivantes :

Dessin

– Cours enfants : le mercredi de 16h à 17h (reprise le 15 septembre)

– Cours adultes : le mardi de 14h à 16h (reprise le 14 septembre)

Mosaïque

– Cours enfants : une fois par mois (1er cours le mercredi 15 septembre de 14h à 16h). Thème : étoile

Séance : 8 euros fournitures comprises.

– Cours adultes : une fois par mois (date à fixer)

Peinture sur soie

– Enfants : le mercredi de 17h à 18h (1ère séance le 6 octobre)

– Adultes : le jeudi de 14h à 16h ((1ère séance le 9 septembre)

Sculpture

– Enfants le mercredi de 13h45 à 14h45 suivi d'un cours d' « Arts plastiques » de 15h à 16h.

– Adultes : le mardi de 14h à 16h (à partir du 5 octobre)

Gymnastique douce

– Adultes : le mardi de 18h15 à 19h15 (à partir du 14 septembre)

Initiation à l'œnologie

Le vendredi, une fois par mois. La date de la première séance sera fixée en octobre.

Jeux de société

Age requis : de 7 à 99 ans

Prix de la séance : 2 euros

Pour cette activité les personnes intéressées doivent se faire connaître au 04 68 78 37 63 ou au 06 83 63 07 32.

Les plaquettes d'inscription sont à votre disposition dans le hall de la mairie ou chez les commerçants.